

Séance du jeudi 01 juin 2023

Date de la convocation : jeudi 25 mai 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le premier juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 40

**Présents non votants :
3**

Représentés : 5

Votants : 42

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Vincent BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Hervé FABRE, David GABRIEL, Hervé GAND, Marie-Cécile GEORGE, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Marie-Pierre VERDUN, Félix WALDBILLIG, Christian WEISS, Christine POLMARD

Représentés : Fabrice BARDOT, Cédric GARAT, Gérard L'HUILLIER, Nathalie PHILIPPOT, Brigitte WEISSE

Excusés : Jean-Louis ADRIAN, Christian BAZART, Jean-Pol BUVIGNIER, Didier CHASSEIGNE, Viviane DOLIZY, Sylvine JOSSELIN, Raymond LECLERC, Mireille MOREL, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Yannick SANGNIER, Régis SOLTISIAK

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Sabrina DEJEAN, Béatrice DENIS, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Patrick GROSS, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Frédéric MANGIN, Yannick PEZET, Yves PILLEMENT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Dania KLEIN

DE_2023_050 - Objet : Attribution du marché de travaux reconversion de la maison de santé de Rembercourt-Sommaise – lot 6 électricité-chauffage-VMC

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/06/2023 055-200066140-20230601-DE_2023_050-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 4 .11 « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération DE_2023_034_Attribution du marché de travaux de reconversion de la maison de santé de Rembercourt-Sommaise en micro-crèche et espace partagé ;

Vu le classement sans suite du lot 6 au motif de l'intérêt général suite à des modifications des spécificités techniques du lot ;

Considérant que le lot 6 a fait l'objet d'une nouvelle consultation en date du 12 avril 2023 via le profil acheteur « emarchespublics.com » ;

Considérant que ce marché de travaux est passé selon une procédure adaptée ;

Considérant que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation étaient les suivants :

Critère 1 : Prix. Pondération 50% ;

Critère 2 : Valeur technique. Pondération 30% ;

Critère 3 : Respect des délais. Pondération 20 %.

Considérant les offres remises en date du 04 Mai 2023 :

Lot 6 : Electricité – chauffage-VMC

- Entreprise ABI
- Entreprise EGIL
- Entreprise Clément Fevez
- Entreprise Lorr'elec
- Entreprise Tournois
- Entreprise UNB

Suite aux négociations et aux demandes de confirmation d'offres, il est proposé d'attribuer le lot 6 à l'entreprise suivante : EGIL

Le montant global du marché de travaux s'élève à 266 120,09 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 40 voix pour et 2 contre :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer le marché de travaux pour le lot 6 électricité-chauffage-VMC dans le cadre des travaux de reconversion de la maison de santé de Rembercourt-Sommaisne avec l'entreprise EGLI ainsi que tous les actes y afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 juin 2023
et publié ou notifié
le 21 juin 2023